

COMMUNE DE CERON
Canton de MARCIGNY- 71110
CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 29 janvier 2021

Présents : Michel GONDARD, Michel JULIEN, Claire PALLOT, Jean BIRARD, Michel BLAQUE, Marc CHAMPAULT, Jean-Luc SCHRACK, Robert SENECHAL, Anthony SOUFFERANT, Franck SOUFFERANT

Absents excusés : Nadège AUBOURDY

Procuration : Nadège AUBOURDY donne procuration à Claire PALLOT

Date convocation : 22 janvier 2021

Secrétaire de séance : Michel JULIEN

Monsieur Thierry NIGAY vice-président de la Communauté de Communes de Marcigny en charge de la commission environnement est venu présenter cette dernière au Conseil Municipal.

A 20h45 Monsieur Thierry NIGAY part et la réunion du Conseil Municipal commence

➤ Approbation compte rendu :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 8 janvier 2021.

Il est souligné une erreur de comptage, pour la fixation du loyer du logement de l'ancienne mairie, c'est 9 pour 400 € et 1 pour 420 €.

➤ Taux promus/promouvable :

Considérant que pour tous les cadres d'emplois, hormis celui des agents de police municipale, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante.

L'organe délibérant a toute liberté pour déterminer les taux applicables, aucun ratio minimum ou maximum n'étant prévu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer le taux à 100 % pour tous les grades de la collectivité.

➤ Convention cadre avec le Centre de Gestion :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention cadre avec le Centre de Gestion qui s'occupe de la médecine préventive et de la gestion de la carrière des agents communaux.

➤ Désaffectation du bâtiment « école » :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Sous-Préfet de Charolles qui après avoir consulté Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale, a émis par courrier du 18 janvier 2021, un avis favorable à la désaffectation du bâtiment « école ». Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de désaffecter le bâtiment école.

➤ Bornage « toilettes publiques » :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de borner les toilettes publiques qui figurent dans la même parcelle que le bâtiment école. Il présente les devis reçus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de choisir le devis de l'entreprise Adage située à Paray-le-Monial pour un montant de 822 € TTC pour effectuer le bornage des toilettes publiques.

➤ Adressage :

Le Conseil Municipal décide à 10 voix pour et 1 contre de choisir l'entreprise PVP située à Digoïn pour la réalisation des plaques de noms de rue et numéros de maisons.

Le Conseil Municipal décide à 10 pour et 1 voix contre de faire poser les panneaux des noms de rue par l'agent communal.

Le Conseil Municipal décide à 8 voix pour et 3 contre de choisir des panneaux arrondis de police de caractères Garamond, le coloris de fonds RAL 1015 et coloris du texte RAL 3004.

➤ Jardins de Soussilange :

Le Conseil Municipal prévoit la création d'un parking du côté de la Bascule et la pose de plusieurs panneaux de signalisation pour aider les Jardins de Soussilange.

➤ Compte-rendu de réunions et informations diverses :

- Lecture du courrier des administrés
- Jean-Luc SCHRACK présente le plan du cimetière
- Jean-Luc SCHRACK fait un compte rendu de la tournée de la voirie avec le SIVOM Arçon Urbise
- Problème des pigeons : une cage installée dans le clocher et une autre chez Franck Soufférant
- Logement dans l'ancienne mairie : les travaux ont été effectués et le logement est loué
- Michel JULIEN fait un compte rendu de la réunion PLUi
- Il est demandé de déplacer le panneau de limitation de la vitesse à 30 km/h à l'entrée du village.

A Céron, le 5 février 2021

Le Maire Michel GONDARD

